

Les services délégués

Pour assurer la meilleure qualité de gestion possible du service public délégué vis-à-vis des usagers du Port de pêche, la CCI Bayonne Pays Basque s'appuie sur une politique d'implication des usagers.

Elle définit les stratégies de développement et le choix des investissements portuaires en concertation avec les organisations professionnelles permettant ainsi une adaptabilité permanente des espaces et des outillages portuaires.

Ainsi la CCI Bayonne Pays Basque a privilégié une gestion déléguée de certains de ses outillages concédés et notamment de :

- la Halle à marée – Criée
- les Locaux administratifs,
- le Chantier naval,
- la Station de distribution de carburants,
- la Fabrique à glace.